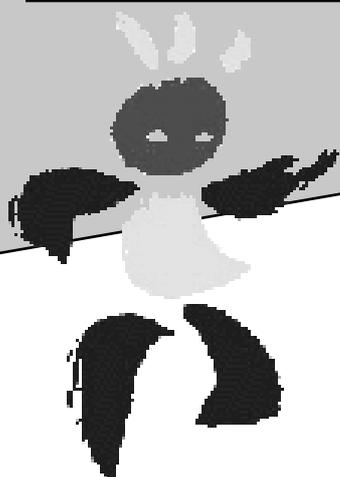


# Unitaires des Ardennes



snu-ipp 08

N° 150

Sommaire

N° CPPAP :  
1011 S 08017

Trimestriel  
octobre 2007

0,80 euro

p1/ Editorial

p2/ RIS

p3/ Infos paritaires

p4/ Permutations informatisées

p5/ Bulletin d'adhésion

p6/ Fiche Avancement

Encart : Tract unitaire



## Rendez-vous...

Réunions d'Information Syndicale sur le thème :

**C'est comme ça... j'ai dit !**

**Un nouveau mot d'ordre : décomplexés... Et bien soit...**

### Vidons notre sac !

Intensification de la charge de travail. Injonctions des inspecteurs sur les pratiques pédagogiques. Cadrage voire conditionnement des néo-titulaires. L'Institution en demande de plus en plus sans jamais proposer de contreparties. Et ce n'est pas l'autonomie - que veut imposer le gouvernement à travers un décret EPEP imminent - qui diminuera la pression grandissante des échecs du modèle socio-économique sur nos épaules. Ce constat nous amène à lutter sur plusieurs plans.

Nous sommes au coeur du système éducatif et nous ne pouvons accepter la remise en cause de notre liberté par une administration toujours plus prompte à rationaliser - pour mieux contrôler - nos pratiques. Rappelons-nous ce que sont devenus les ouvriers après que la standardisation des tâches les ait dépossédés de leurs savoir-faire. Ils sont devenus interchangeables ou plutôt jetables, une fois bien pressés.

Nous sommes au coeur de la société, nous subissons de plein fouet la mise à bas d'un modèle social solidaire que nous devons défendre et renforcer. L'institution a pour principe fondateur de donner à tous les citoyens les clés de leur émancipation. Ne laissons pas croire que les enseignants sont à l'origine de l'échec scolaire (campagne sur la lecture, la grammaire, le calcul, rapport HCE...). Halte au dénigrement ! Les politiques gouvernementales ne sont pas sans effet. Controns-les. Et ce n'est pas l'interprétation abusive et liberticide du devoir de réserve faite aux plus jeunes d'entre nous - sur le sujet brûlant de la chasse aux étrangers - qui doit nous faire taire. Au contraire.

C'est pourquoi le SNUipp invite l'ensemble des collègues à s'exprimer largement lors de ces journées d'infos syndicales. Nous comptons sur vous !

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et

Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp.

# Réunions d'Information Syndicale

---

**C'est comme ça... J'ai dit !**

**>>Prise en charge des enfants en  
difficulté et  
Évolution des RASED - Application de la  
Charte départementale**

**Vendredi 16 novembre**

**14 h 00 - 17 h 00**

**>>Listes Complémentaires - T1 - T2  
Un autre point de vue sur le métier**

**Jeudi 29 novembre**

**14 h 00 - 17 h 00**

**>>Liberté pédagogique en maternelle -  
Pressions hiérarchiques - Management par  
le stress / Les corps d'inspection :  
autorité ou autoritarisme ?**

**Jeudi 6 décembre**

**14 h 00 - 17 h 00**

**Communiquez-nous tout sujet que vous voulez aborder !  
snu08@snuipp.fr**

Pour participer à une réunion d'information syndicale - ouverte à tous les collègues, syndiqués ou non - faire sa demande d'autorisation d'absence le plus tôt possible sur le formulaire habituel en indiquant "participation à une réunion d'information syndicale du SNUipp (Décret 82447 du 28 mai 1982)".

Vous devez faire votre demande d'autorisation une semaine avant.

Les réunions d'information syndicale auront lieu :

48 rue Victor HUGO à Charleville-Mézières de 14h 00 à 17 h 00.

## CAPD du 2 octobre

### *Formation continue :*

L'essentiel de l'ordre du jour a été consacré à la désignation des stagiaires de formation continue pour l'ensemble de l'année scolaire. Pour certains stages il y avait pléthore de candidats pour trois autres les services ont procédé à une relance d'appel à candidatures : Lecture - Ecriture au cycle 2, Sciences Le monde des objets et Marionnettes et pédagogie du projet. Les listes définitives ont été arrêtées le 12 octobre.

### *Liste complémentaire :*

7 candidats de la liste complémentaire du concours PE de juin 2007 ont déjà été embauchés depuis le début de l'année. Pour l'instant la situation du département est équilibrée mais l'IA prévoit de demander la possibilité de recruter 7 autres personnes à la rentrée des vacances de Toussaint.

### *Exeat/Ineat :*

Un dernier point sur les exeat/ineat nous a été communiqué.

#### **Exeat titulaire pour la Marne :**

4 exeat accordés (13 demandes) pour rapprochement de conjoint.  
aucun exeat (9 demandes) pour convenance personnelle.

#### **Exeat titulaire pour le reste de l'académie :**

1 exeat accordé pour l'Aube (1 demande) pour rapprochement de conjoint.

#### **Exeat stagiaire pour l'académie :**

1 exeat accordé (pour l'Aube) sur 18 demandes sur la base d'un échange.

#### **Exeat titulaire hors académie :**

5 exeat accordés (6 demandes) pour rapprochement de conjoint.  
aucun exeat (5 demandes) pour convenance personnelle.

#### **Exeat stagiaire hors académie :**

aucun exeat (1 demande).

#### **Ineat titulaire pour rapprochement de conjoint :**

4 collègues obtiennent satisfaction sur 5 demandes.

#### **Ineat titulaire pour convenance personnelle :**

1 collègue obtient satisfaction sur 5 demandes.

#### **Ineat stagiaire :**

2 collègues obtiennent satisfaction sur 5 demandes.

### *Envoi du rapport d'inspection :*

Plusieurs enseignants nous avaient fait part de leur mécontentement de voir que le directeur de leur école pouvait prendre connaissance de leur rapport d'inspection avant eux. Nous avons demandé lors d'une CAPD précédente que les rapports d'inspection parviennent directement aux enseignants et non au directeur de l'école mais il fallait que la question soit abordée en réunion d'IEN avant que l'IA ne donne une réponse. C'est chose faite : le directeur recevra le rapport dans une enveloppe à destination de l'enseignant et lui fera signer un accusé de réception.

Les élus SNUipp à la CAPD

## Prochaines CAPD

L'Inspection académique n'a pas encore publié le calendrier prévisionnel des CAPD et CTPD. Il est probable que la CAPD Avancement des PE se tiendra aux alentours du 22 novembre.

Renseignez  
et  
renvoyez-nous  
la fiche  
Contrôle avancement  
(p6)

# Permutations informatisées

---

Les dates précises seront publiées dans la note de service qui paraîtra au BOEN début novembre 2007; le calendrier prévisionnel est le suivant :

**A partir du 19 novembre 2007 :**

Ouverture du service internet.

**10 décembre 2007 :**

Fermeture du service internet.

**11 au 13 décembre 2007 :**

Envoi des confirmations des candidatures dans la boîte aux lettres I-Prof de l'enseignant.

**21 décembre 2007 :**

Date limite du renvoi des confirmations.

**22 février 2008 :**

Date limite de réception des demandes d'annulation ou de modification exceptionnelle de candidature et des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur).

**Fin mars 2008 :**

Résultats.

*Le SNUIPP-FSU a été reçu le 3 octobre.*

Si dans les grandes lignes, il ne devrait pas y avoir de modifications notables par rapport aux barèmes appliqués l'an passé, un gros point d'interrogation demeure en ce qui concerne les 500 points ; dans la version initiale de la note de service qui nous a été soumise, les 500 points apparaissaient en effet uniquement réservés aux collègues pouvant se voir reconnaître par la MDPH en situation de handicap (soit en raison d'un handicap, soit en raison d'une maladie faisant partie de la liste de l'article D322-1 du code de la Sécurité sociale).

Suite à nos interventions en groupe de travail, nous avons mis en évidence la régression que cela représenterait pour les collègues qui bénéficiaient des 500 points dans des situations ne relevant pas du handicap (problèmes sociaux par ex.). Nous avons

également signalé que la démarche de demander la reconnaissance d'un handicap n'est pas aisée.

Pour cette année, au vu du fonctionnement des MDPH, seule la demande adressée à la MDPH sera nécessaire, la réponse pouvant mettre plusieurs mois.

De plus, la CAPN est dessaisie de l'étude des 500 points qui se faisait jusqu'ici en groupe de travail au niveau du ministère. Le rôle des CAPD va être extrêmement important. Pour mémoire, l'an passé les IA ont remonté 396 dossiers (classés en principe en Très importants, Importants ou Peu importants ) après la CAPD, pour seulement 112 retenus en définitive par le ministère. La totalité de ces 112 collègues ont obtenu satisfaction. L'absence d'harmonisation risque de conduire à une forte augmentation du nombre de bénéficiaires. Dans ce cas, la satisfaction ne sera plus automatique et les collègues des départements peu attractifs en seront pénalisés.

# SNU-ipp 08. Bulletin d'adhésion 2007-2008

Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom :	Tél :
Date de naissance :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle :	
Adresse électronique :	
Établissement scolaire :	
Catégorie professionnelle :	
choisissez : Instit., P.E., Hors-classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass. d'éduc., Retraité, autre....	
Emploi :	
choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.I.S, Autre....	
Échelon au 1/09/2007:	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation :	
Caisse de grève (libre) :	
Montant total à verser :	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement	
	S O N D J F M A M J <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en février 2008 en même temps que ma carte d'adhésion.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :
---	----	-------------

P.E.G.C						Prof. des Ecoles		Instituteurs		Majorations																																																																											
										Temps partiel 50 %																																																																											
										Demi-cotisation avec un minimum de 85 €																																																																											
										À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.																																																																											
										<table border="1"> <thead> <tr> <th>Majoration indiciaire</th> <th>Majoration de la cotisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I.M. Fou directeur 2<sup>ème</sup> groupe</td> <td>+ 4 €</td> </tr> <tr> <td>Directeur 3<sup>ème</sup> groupe ou coordonnateur ZEP</td> <td>+ 8 €</td> </tr> <tr> <td>Directeur 4<sup>ème</sup> groupe</td> <td>+ 11 €</td> </tr> <tr> <td>Directeur adjoint SEGPA</td> <td>+ 14 €</td> </tr> </tbody> </table>		Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation	I.M. Fou directeur 2 <sup>ème</sup> groupe	+ 4 €	Directeur 3 <sup>ème</sup> groupe ou coordonnateur ZEP	+ 8 €	Directeur 4 <sup>ème</sup> groupe	+ 11 €	Directeur adjoint SEGPA	+ 14 €																																																																
Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation																																																																																				
I.M. Fou directeur 2 <sup>ème</sup> groupe	+ 4 €																																																																																				
Directeur 3 <sup>ème</sup> groupe ou coordonnateur ZEP	+ 8 €																																																																																				
Directeur 4 <sup>ème</sup> groupe	+ 11 €																																																																																				
Directeur adjoint SEGPA	+ 14 €																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe normale</th> <th>Hors classe</th> <th colspan="2">Classe except.</th> </tr> <tr> <th>ech.</th> <th>cotls.</th> <th>ech.</th> <th>cotls.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8</td> <td>128 €</td> <td>1</td> <td>130 €</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>134 €</td> <td>2</td> <td>137 €</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>142 €</td> <td>3</td> <td>145 €</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>151 €</td> <td>4</td> <td>153 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td>174 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td>187 €</td> </tr> </tbody> </table>						Classe normale	Hors classe	Classe except.		ech.	cotls.	ech.	cotls.	8	128 €	1	130 €	9	134 €	2	137 €	10	142 €	3	145 €	11	151 €	4	153 €			5	174 €			6	187 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Echelon</th> <th>cotisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2</td><td>108 €</td></tr> <tr><td>3</td><td>114 €</td></tr> <tr><td>4</td><td>120 €</td></tr> <tr><td>5</td><td>126 €</td></tr> <tr><td>6</td><td>134 €</td></tr> <tr><td>7</td><td>142 €</td></tr> <tr><td>8</td><td>152 €</td></tr> <tr><td>9</td><td>162 €</td></tr> <tr><td>10</td><td>175 €</td></tr> <tr><td>11</td><td>188 €</td></tr> </tbody> </table>		Echelon	cotisation	2	108 €	3	114 €	4	120 €	5	126 €	6	134 €	7	142 €	8	152 €	9	162 €	10	175 €	11	188 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Echelon</th> <th>cotisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2</td><td>103 €</td></tr> <tr><td>3</td><td>105 €</td></tr> <tr><td>4</td><td>107 €</td></tr> <tr><td>5</td><td>110 €</td></tr> <tr><td>6</td><td>113 €</td></tr> <tr><td>7</td><td>115 €</td></tr> <tr><td>8</td><td>121 €</td></tr> <tr><td>9</td><td>127 €</td></tr> <tr><td>10</td><td>134 €</td></tr> <tr><td>11</td><td>147 €</td></tr> </tbody> </table>		Echelon	cotisation	2	103 €	3	105 €	4	107 €	5	110 €	6	113 €	7	115 €	8	121 €	9	127 €	10	134 €	11	147 €
Classe normale	Hors classe	Classe except.																																																																																			
ech.	cotls.	ech.	cotls.																																																																																		
8	128 €	1	130 €																																																																																		
9	134 €	2	137 €																																																																																		
10	142 €	3	145 €																																																																																		
11	151 €	4	153 €																																																																																		
		5	174 €																																																																																		
		6	187 €																																																																																		
Echelon	cotisation																																																																																				
2	108 €																																																																																				
3	114 €																																																																																				
4	120 €																																																																																				
5	126 €																																																																																				
6	134 €																																																																																				
7	142 €																																																																																				
8	152 €																																																																																				
9	162 €																																																																																				
10	175 €																																																																																				
11	188 €																																																																																				
Echelon	cotisation																																																																																				
2	103 €																																																																																				
3	105 €																																																																																				
4	107 €																																																																																				
5	110 €																																																																																				
6	113 €																																																																																				
7	115 €																																																																																				
8	121 €																																																																																				
9	127 €																																																																																				
10	134 €																																																																																				
11	147 €																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Retraités</th> </tr> <tr> <th>penson &lt; 1295 €</th> <th>75 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>de 1295 à 1372 €</td> <td>83 €</td> </tr> <tr> <td>de 1372 à 1488 €</td> <td>99 €</td> </tr> <tr> <td>de 1488 à 1600 €</td> <td>117 €</td> </tr> <tr> <td>pls de 1600 €</td> <td>134 €</td> </tr> </tbody> </table>						Retraités		penson < 1295 €	75 €	de 1295 à 1372 €	83 €	de 1372 à 1488 €	99 €	de 1488 à 1600 €	117 €	pls de 1600 €	134 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Hors-classe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>5</td><td>198 €</td></tr> <tr><td>6</td><td>211 €</td></tr> <tr><td>7</td><td>223 €</td></tr> </tbody> </table>		Hors-classe		5	198 €	6	211 €	7	223 €																																																										
Retraités																																																																																					
penson < 1295 €	75 €																																																																																				
de 1295 à 1372 €	83 €																																																																																				
de 1372 à 1488 €	99 €																																																																																				
de 1488 à 1600 €	117 €																																																																																				
pls de 1600 €	134 €																																																																																				
Hors-classe																																																																																					
5	198 €																																																																																				
6	211 €																																																																																				
7	223 €																																																																																				

# Avancement : Fiche de contrôle.

à renvoyer au Snuipp (avant la CAPD) au 48, rue Victor Hugo. 08000 Charleville-Mézières

Vos représentants en CAPD sont vigilants et veillent à ce que les règles communes soient appliquées dans la plus grande transparence. Cependant, pour que ce travail soit

fructueux, il vous faut vérifier les informations de l'administration et transmettre les éléments dont vous disposez aux élus du SNUipp.

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Corps : Instit  PE  PE HC

Adresse :

Tel :

Échelon  Depuis le

Nombre de promotions obtenues Choix  Mi-choix

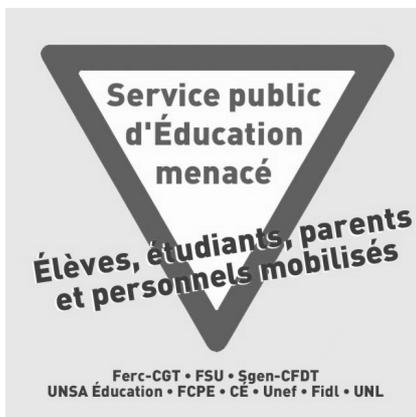
Ancienneté générale des services au 01/09/07  ans  mois  jours

Note pédagogique :  
instits avant le 31/10/07  Note obtenue le :   
PE : avant le 01/09/07

Correctif de notes  (0,20 par an au delà de 3 ans d'ancienneté de la note pédagogique)

Barème total :

*Faites vite !*



# Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Après des années de progrès constants, le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté. Cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales.

Non, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances au départ, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie, de santé, d'équilibre qui leur permettent, sans accompagnement, d'accéder aux apprentissages, de réussir leur scolarité, de se projeter dans l'avenir.

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une école à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour tous les jeunes, rien de plus indispensable pour les jeunes, pour l'avenir du pays.

C'est ce défi que doit relever le Service Public d'Éducation, parce qu'il est le seul à pouvoir le faire, pour tous, et pas seulement pour les plus favorisés ou les « méritants ».

« Égalité des chances » ou « ambition-réussite », ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'École. Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, c'est menacer gravement le service public.

Comment penser transformer l'école en décidant de la priver de milliers d'enseignants et de personnels éducatifs ?

Les 11 200 emplois supprimés dans l'Éducation nationale (et peut-être plus dans les années à venir !), s'ajoutant aux milliers des années précédentes, annoncent encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable. L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle se jouent dès la maternelle, ils se jouent dans des classes moins chargées, ils se jouent dans un collège pour tous, ils se jouent dans la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun et permettant l'accès de tous aux savoirs, à la culture. Cet avenir se joue certes avec des études dirigées, un accompagnement éducatif égal sur le territoire mais aussi et surtout avec une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner, aider à tous les niveaux enfants et adolescents.

**Parents, enseignants, jeunes, militants pédagogiques... Pour la réussite de tous les jeunes, nous voulons d'autres choix, un autre budget, une autre politique. C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie.**

**Signez la pétition lettre ouverte au Président :**

**[www.lettreouverteaupresident.org](http://www.lettreouverteaupresident.org)**

Actuellement, chaque année

- 400 000 élèves (64 %) obtiennent un bac, deux sur trois poursuivent dans l'enseignement supérieur
  - 150 000 obtiennent un diplôme de type CAP ou BEP
- 150 000 élèves sortent encore du système éducatif sans aucun diplôme ou qualification reconnue

### **Pour la réussite de tous, il faut aller plus loin.**

**Pour que l'école réponde mieux aux besoins des élèves, il faut lui en donner les moyens : enseignants, personnels de santé, sociaux, de vie scolaire, d'administration...**

Les suppressions massives de postes annoncées par le gouvernement (11 200 non-renouvellement des départs à la retraite), c'est encore moins de classes, de sections, d'options et d'aide aux élèves en difficulté.

Déjà, les dégradations se sont accumulées, avec des conséquences pour tous les élèves. Classes de plus en plus chargées, suppressions de dédoublements, de travaux de groupes...

• Baisse importante de la scolarisation des 2/3 ans

en maternelle.

• Remplacements de moins en moins assurés.

• Réduction des options dans les collèges et lycées.

Dans les écoles maternelles et élémentaires . En cinq ans, 4 101 enseignants de plus pour 184 901 élèves supplémentaires, soit en moyenne seulement 1 création pour 45 élèves !

En cinq ans, chute à 23 % seulement du taux de scolarisation des deux/trois ans.

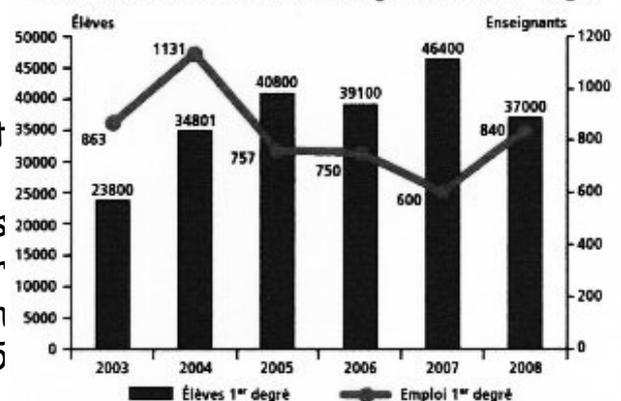
Dans les collèges et les lycées :

En cinq ans, 21 235 enseignants de moins pour 188 220 élèves de moins, soit en moyenne 1 suppression pour 8 élèves !

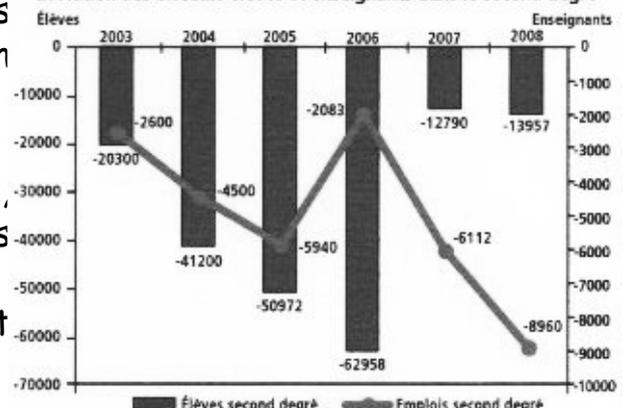
Les personnels administratifs : En cinq ans, déjà, près de 2 000 postes administratifs avaient déjà été supprimés.

C'est encore 1 000 suppressions que prévoit le gouvernement pour 2008 !

Évolution des effectifs élèves et enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré



Évolution des effectifs élèves et enseignants dans le second degré



Chômage, précarité... c'est ça l'avenir ?

Moins de postes aux concours de recrutement, cela contribue à assombrir l'avenir de nombreux étudiants.

Des milliers d'emplois supprimés, cela signifie aussi des milliers de personnels non titulaires au chômage et toujours plus de précarité avec des recrutements de vacataires, de contractuels ou d'emplois « aidés » (EVS) à durée de plus en plus courte.